DE 2023-029



COMMUNE DE ROBION

DE ROBION

SÉANCE du 22 juin 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

Arrondissement d'APT

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-deux juin à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 16 juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

<u>Présents</u>: Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaël LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Franck STARON, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT, Brigitte MONTET

Absents excusés : Jean-Claude VASSOUT, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Olivia HILAIRE, Florian MOLLIEX, Christine NALLET, Valérie MOUTTE

Pouvoir de : Jean-Claude VASSOUT à Patrick SINTES, Alain LARGERON à Noël STEBE, Christine NALLET à Séverine BERGERET, Valérie MOUTTE à Brigitte MONTET

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

5.2.3 – Installation de Madame Brigitte MONTET en qualité de conseillère municipale

Monsieur le Maire expose :

Vu l'article L. 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'article 2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'article L. 270 du Code Electoral,

Suite à la démission de Monsieur Bijan AZMAYESH, conformément à la réglementation en vigueur, en application de l'article L. 270 du Code Electoral, le poste vacant est pourvu par le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste « Naturellement Robion, Naturellement citoyens » qui est appelé à siéger au sein du Conseil Municipal. Ce candidat est Madame Brigitte MONTET, 7ième de la liste « Naturellement Robion, Naturellement citoyens ».

En conséquence, Madame Brigitte MONTET est déclarée installée dans ses fonctions de Conseillère Municipale et proclamée membre du Conseil Municipal.

Suite à ce changement, il y a lieu de procéder à une mise à jour du tableau du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de l'installation dans ses fonctions de Conseillère Municipale de Madame Brigitte MONTET,

PREND ACTE de la mise à jour du tableau du Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20230623-DE_2023_029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Pour extrait certifié conforme ROBION, le 23 juin 2023, Le Maire,

Patrick SINTES

La secrétaire de séant Monique JOANNY

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (16 av Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 09 ou par l'application « télérecours Citoyens » sur le site internet www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.